



Liberté, Égalité, Fraternité

COMMUNE DE LE PALLET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

N° délibération	OBJET	VOTE
D-20230905-01	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023	ADOPTÉ
D-20230905-02	MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	ADOPTÉ
D-20230905-03	MODIFICATION DES COMITES CONSULTATIFS	ADOPTÉ
D-20230905-04	ADMISSIONS EN NON VALEUR	ADOPTÉ
D-20230905-05	TARIFS 2024 DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS	ADOPTÉ
D-20230905-06	AVENANT 3 AU LOT 1 – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE	ADOPTÉ
D-20230905-07	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MULTI ACCUEIL	ADOPTÉ
D-20230905-08	CONVENTION CADRE PORTANT MISE A DISPOSITION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	ADOPTÉ
D-20230905-09	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE TE44 DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE	ADOPTÉ
D-20230905-10	RUE DES VIGNES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ	ADOPTÉ
D-20230905-11	RTE : CONVENTION DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE AT 362	ADOPTÉ
D-20230905-12	ACQUISITION DE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE	ADOPTÉ
D-20230905-13	ACQUISITION DE LA PARCELLE BM 265 – LA VIGNE D'EN BAS	ADOPTÉ
D-20230905-14	DENOMINATION DE L'IMPASSE AU DROIT DU CHEMIN DU MOULIN	ADOPTÉ
D-20230905-15	CONVENTION AVEC ANIMAJE POUR L'ACCUEIL D'UN ANIMATEUR EN FORMATION PROFESSIONNELLE BPJEPS	ADOPTÉ
D-20230905-16	TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE POSTES DE CONTRACTUELS - Restaurant scolaire / Périscolaire - RENTREE SCOLAIRE 2023/2024	ADOPTÉ

Mis en ligne le 8 septembre 2023

Affiché en mairie le 8 septembre 2023



N° D-20230905-01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

Suite à la transmission du procès-verbal faisant état des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 27 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-01-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2021 instaurant un règlement intérieur du conseil municipal suite aux élections municipales partielles intégrales du 14 février 2021,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2022 modifiant le règlement intérieur dans son chapitre 6 afin de se conformer à l'ordonnance n°2021-13210 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du même jour portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'il est nécessaire, suite à la scission de la minorité, de modifier certaines dispositions dudit règlement, en particulier :

- *Chapitre 2 - 2-a- questions écrites* : le nombre des questions écrites est limité à 1 par conseiller (au lieu de 3 par séance)
- *Chapitre 3 - 1- comités consultatifs* : principe de représentation proportionnelle de chaque tendance d'opinion avec a minima une personne de chaque tendance.
- *Chapitre 7 – 1 - Bulletin d'information générale* : il est ajouté la phrase « Chaque liste issue du scrutin dispose de 300 mots, ceux-ci pourront être répartis équitablement par conseiller municipal »;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du règlement intérieur du conseil municipal telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-02-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : MODIFICATION DES COMITES CONSULTATIFS

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2021 créant les comités consultatifs et désignant les membres qui y participeront,

Vu la modification du règlement intérieur du conseil municipal en date du 5 septembre 2023 suite à la scission de la minorité municipale nécessitant une représentation proportionnelle de chaque tendance d'opinion au sein des comités consultatifs,

Vu la volonté des Elus de la majorité de transformer le Conseil municipal des enfants (membres adultes) en sous-comité du Comité consultatif enfance jeunesse et d'y adjoindre la Petite enfance qui n'était jusqu'à présent pas représentée officiellement au sein des comités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MODIFIE** la liste des membres Elus qui participeront aux comités consultatifs tel que présenté ci-dessous :

Comités consultatifs	Président	Membres Elus actuels	Proposition Membres Elus supplémentaires
Bâtiments communaux y compris cimetières <i>Sous-comité Devenir du Moulin du Pé de Vignard</i>	Joël BARAUD	Raymond GEFFROY	
		Valérie BRICARD	
		Thomas LEROUX	
		Jean-Louis METAIREAU	Serge CABOCHE
Aménagement du territoire, Habitats, Entretien voirie, Mobilités, Sécurité et accessibilité <i>Sous-comité Cœur de bourg phase 2</i>	Xavier RINEAU	Thomas LEROUX	
		Marc PERETTI	
		Raymond GEFFROY	
		Jérôme DESBORDES	Serge CABOCHE
Vie associative sportive	Xavier RINEAU	Thomas LEROUX	Fadoua GERVAIS
		Valérie BARRAUD	
		Christian PELLOUET	
		Jérôme DESBORDES	Serge CABOCHE
Petite enfance /Enfance / jeunesse Parentalité, Accueil de loisirs, Projet Educatif de Territoire (PEDT), Affaires scolaires... <i>Sous-comité Conseil municipal des enfants</i>	Valérie BRICARD	Joël JOVENIAUX	Christian PELLOUET
		Fadoua GERVAIS	
		Marie-Annick HARDY	
		Céline CABOCHE	Cécile MAJORAL
Finances Suivi des finances, du budget, de la fiscalité, Services mutualisés	Gilbert HOUSSAIS	Marc PERETTI	Nelly NAUD
		Xavier RINEAU	
		Jean-Luc CHAIGNEAU	
		Jean-Louis METAIREAU	Céline CABOCHE
Développement économique local, Commerce, artisanat et marché	Nelly NAUD	Marie-Annick HARDY	
		Isabelle POIDEVIN	
		Raymond GEFFROY	
		Cécile MAJORAL	Serge CABOCHE
Comité des villages et quartiers	Nelly NAUD	Xavier RINEAU	Isabelle POIDEVIN
		Joël JOVENIAUX	
		Valérie BRICARD	
		Cécile MAJORAL	Céline CABOCHE
Animation de la ville, affaires culturelles	Christian PELLOUET	Marie-Annick HARDY	Thomas LEROUX
		Raymond GEFFROY	
		Jean-Luc CHAIGNEAU	
		Jean-Louis METAIREAU	Céline CABOCHE
Communication, relations extérieures	Christian PELLOUET	Raymond GEFFROY	
		Thomas LEROUX	
		Joël JOVENIAUX	
		Serge CABOCHE	Cécile MAJORAL
Affaires sociales Solidarité intergénérationnelle, Santé et aide aux séniors Attribution des logements	Fadoua GERVAIS	Valérie BARRAUD	
		Nelly NAUD	
		Annie VAILLANT	
		Céline CABOCHE	Jean-Louis METAIREAU
Gazette	Raymond GEFFROY	Jean-Luc GASCOIN	Joël JOVENIAUX
		Valérie BARRAUD	
		Thomas LEROUX	
		Christian PELLOUET	
		Cécile MAJORAL	Céline CABOCHE

Patrimoine historique et naturel Valorisation des rivières et des sites emblématiques	Raymond GEFFROY	Jean-Luc CHAIGNEAU	
		Marie-Annick HARDY	
		Nelly NAUD	
		Serge CABOCHE	Jérôme DESBORDES
Environnement Troc plantes, semaine de l'environnement, actions ponctuelles - un jeune/ un arbre... Gestion des espaces verts <i>Sous-comité Gestion espaces verts et déchets</i>	Jean-Luc GASCOIN	Brigitte BOIVINEAU	
		Valérie BRICARD	
		Marc PERETTI	
		Jean-Louis METAIREAU	Céline CABOCHE

Conseil des Sages	Gilbert HOUSSAIS	Raymond GEFFROY	Fadoua GERVAIS
		Jean-Luc CHAIGNEAU	
		Christian PELLOUET	
		Jean-Louis METAIREAU	Céline CABOCHE
Comité consultatif « Cœur de bourg - phase 1 »	Xavier RINEAU	Christian PELLOUET	
		Nelly NAUD	
		Thomas LEROUX	
		Jérôme DESBORDES	Serge CABOCHE

Le Maire est membre de droit de chaque comité.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-03-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Gilbert HOUSSAIS explique que sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 29 juin 2023, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des titres de recettes qui n'ont pas été recouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **STATUE** sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - Exercice 2020 : 40,98 € : poursuites sans effet
 - Exercice 2021 : 44,80 € : RAR inférieur seuil poursuite
 - Exercice 2022 : 2,69 € : RAR inférieur seuil poursuite
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 88,47 euros.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD

Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-04-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : TARIFS 2024 DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2022 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente de loisirs pour l'année 2023,

Vu la hausse des tarifs de l'électricité et des frais de personnel, il est proposé d'augmenter de 3,5% les tarifs de la salle polyvalente de loisirs pour l'année 2024,

	TARIFS PARTICULIERS ET ENTREPRISES				TARIFS ASSOCIATIONS**	
	PALLETAIS		HORS COMMUNE		Tarifs Été*	Tarifs Hiver
	Tarifs Été*	Tarifs Hiver	Tarifs Été*	Tarifs Hiver		
Petite salle	139 €	170 €	208 €	254 €	75 €	106 €
Grande salle	366 €	420 €	549 €	629 €	110 €	164 €
Petite + grande salles	454 €	530 €	681 €	795 €	167 €	242 €
Cuisine	129 €	169 €	194 €	253 €	65 €	105 €
Accueil uniquement					65 €	105 €

* Tarif hiver appliqué du 1er janvier au 14 avril et du 14 octobre au 31 décembre

CONDITIONS DE LOCATION

PARTICULIERS + ENTREPRISES :

Vendredi - samedi - dimanche - jour férié :

1er jour :	100%
2ème jour :	50 % du tarif (même(s) salle(s) que le 1er jour)
1/2 journée en plus la veille ou le lendemain de location :	25 % du tarif.

Du Lundi au jeudi : - 50 % du tarif.

ASSOCIATIONS Territoire CCSL **

Tarifs associations limités à 2 par an

Au-delà, les tarifs "particuliers et entreprises" s'appliquent

ADMINISTRATIONS partenaires du territoire

Gratuité

Utilisations limitées à maximum 2 par an
sauf CCSL (utilisation illimitée).

Forfait location

Vidéoprojecteur + écran + câble HDMI 30 €

CAUTIONS

Caution générale	875 €
Caution ménage	250 €
Caution vidéoprojecteur écran	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs 2024 de location de la salle polyvalente de loisirs ainsi présentés ci-dessus.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : AVENANT 3 AU LOT 1 – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, l'ALSH et le multi-accueil prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois annuellement par reconduction expresse,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2021 attribuant notamment le lot 1 à l'entreprise CONVIVIO,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2022 approuvant l'avenant n°1 au lot 1 du marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'ALSH modifiant à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 31 août 2023 les prix des prestations en les augmentant de 5,2% par rapport au tarif initial du marché, à l'exception des charges fixes mensuelles qui restent inchangées,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2022 approuvant l'avenant n°2 au lot 1 du marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'ALSH modifiant à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 6 mois les prix des prestations en les augmentant de 6% par rapport au tarif actuel du marché et la délibération du 27 juin 2023 prolongeant jusqu'au 31 août 2023 les tarifs en vigueur,

Considérant le contexte inflationniste,

Considérant la demande de l'entreprise CONVIVIO, après d'âpres négociations, d'augmenter de 2,19% le prix des prestations à compter du 1^{er} septembre 2023 pour 1 an pour faire face à l'inflation subie par le prestataire,

Il est précisé que cette augmentation sera supportée sur le budget de la commune, n'entraînant pas de répercussions pour les familles, sur les tarifs de restauration scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot 1 du marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'ALSH modifiant à compter du 1^{er} septembre 2023 pour 1 an les prix des prestations en les augmentant de 2,19% par rapport au tarif actuel du marché (en vigueur depuis le 1^{er} mai 2022),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y référant.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MULTI ACCUEIL

Dans le cadre de la fusion des Communautés de communes Loire-Divatte et de Vallet pour créer la Communauté de communes Sèvre et Loire au 1er janvier 2017 et de la redéfinition de l'intérêt communautaire, notamment pour les compétences facultatives, la gestion du multi-accueil Tchou-Tchou a été transféré à la commune du Pallet au 1er septembre 2017.

Une convention a alors été élaborée pour définir les conditions de mise à disposition partielle des locaux communs entre le service multi-accueil Tchou-Tchou (géré par la commune du Pallet) et l'antenne du Relais Petite Enfance (géré par la CCSL).

Les locaux sont mis à disposition de la commune à titre gratuit pour la gestion du multi accueil Tchou-Tchou. Les charges sont réparties à hauteur de l'usage du bâtiment entre les deux collectivités à savoir :

- 90% pour la commune –Multi-accueil
- 10% pour la CCSL – Relais Petite Enfance

La convention initiale de mise à disposition du multi accueil étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la renouveler à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du multi accueil entre la CCSL et la commune du Pallet, telle que ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-07-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : CONVENTION CADRE PORTANT MISE A DISPOSITION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, sous la responsabilité pédagogique des enseignants.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

L'Académie de Nantes propose la mise à disposition des AESH, recrutés initialement par l'Education Nationale, auprès de la commune afin d'assurer la continuité de l'accompagnement de l'élève lors de la pause méridienne. Sur la base du volontariat, les AESH mis à disposition seront en priorité ceux qui accompagnent les élèves sur le temps scolaire.

Le but de la convention cadre entre l'Académie de Nantes et la commune est de définir les modalités de cette mise à disposition, l'Académie de Nantes versant la totalité de la rémunération des AESH mis à disposition et la collectivité reversant à l'académie le coût de la mise à disposition correspondant à la quotité de travail des AESH pendant la pause méridienne + frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre portant mise à disposition d'AESH pendant la pause méridienne afin d'assurer une continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y référant.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE TE44 DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (anciennement Syndicat Départemental d'Energies de Loire Atlantique), et notamment l'article 6-3,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, TE44 a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que TE44, par le biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation :

- D'audits énergétiques de bâtiment et prestations complémentaires associées
- De diagnostics des installations techniques et prestations complémentaires associées

Considérant que TE44 prend en charge 20% du coût des études du lot « audits énergétiques ». Le reste du coût des études à la charge de la collectivité sera donc de 80%.

Considérant que la Commune souhaite solliciter les services de TE44 pour un audit énergétique sur les sites de la mairie et du groupe scolaire et périscolaire,

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant des prestations réalisées dans le cadre de la convention s'élèvera à un coût total de 6 447,62 € HT, soit 7 737,15 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des audits réalisés.

Il est précisé que ces montants estimatifs pourront faire l'objet d'une révision, à hauteur de +/-15% de variable, dans le cas où le Comité Syndical délibérerait de nouvelles modalités de participations financières des collectivités à ce service.

Le reste à charge de la Commune est donc estimé à un coût de **5 158,10 € HT**, soit **6 189,72 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de TE44 dans le cadre de la réalisation des audits / études définis ci-dessus ;

- **APPROUVE** le remboursement des frais de fonctionnement de TE44 pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,
Joël BARAUD.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : RUE DES VIGNES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le code de la commande publique

Une consultation a été lancée pour l'aménagement de voirie de la rue des vignes dans le cadre d'une procédure adaptée entre le 3 juillet et le 2 août 2023.

Les critères de jugement des offres indiquées dans le règlement de consultation étaient les suivantes :

- 1- Valeur technique : 40 %
- 2- Prix des prestations : 60 %

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

Il a été demandé aux entreprises de présenter

- une offre de base,
- une variante n°1 : remplacement du revêtement en enrobé noir sur le trottoir par un enrobé beige
- une variante n°2 : remplacement du revêtement en enrobé noir sur le trottoir par un revêtement en béton balayé

L'analyse des offres, réalisée par le bureau d'études 2LM, assistant à Maîtrise d'ouvrage, a été présentée au Comité consultatif d'aménagement du territoire le 30 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir pour le marché d'aménagement de voirie de la rue des vignes l'entreprise AUBRON MECHINEAU pour un montant de 202 656 € HT avec la variante n°1 (enrobé beige sur trottoir),
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché ainsi que tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : RTE : CONVENTION DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE AT 362

Considérant que Réseau de Transport d'Electricité (RTE) souhaite réaliser des travaux importants de remise en état de la liaison électrique 225kV n°1 CHEVIRE – RECOUVRANCE,

Considérant que la commune de LE PALLET, propriétaire de la parcelle AT 362 sur laquelle doit être créé un support pour conducteurs aériens d'électricité, consent à conférer à RTE une servitude de passage sur cette parcelle,

Vu le projet de convention de servitude,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec RTE en vue de la constitution d'une servitude de passage pour l'implantation d'une liaison 225 kV n°1 CHEVIRE – RECOUVRANCE (support pour conducteurs aériens d'électricité) située sur la parcelle AT 362 appartenant à la commune au lieudit Le Pâtis Cerisier.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,
Joël BARAUD.

Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-11-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE

Vu le lotissement des Terrasses de Sèvre,

Vu l'acquisition par [REDACTED] de parcelles pour y bâtir leur habitation, dont les parcelles cadastrées BH 383 et BH 549,

Considérant qu'il a été convenu avec les propriétaires qu'une bande de terrain d'une largeur de 3 m et sur l'ensemble de la longueur de ces deux parcelles soit environ 28 m serait cédée à la commune à l'euro symbolique afin de permettre l'aménagement d'une liaison douce entre la gare via le lotissement des Terrasses de Sèvre et le moulin du Pé de Vignard,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain à l'est sur les parcelles BH 383 et BH 549 (au droit de la parcelle BH 1115) d'une superficie d'environ 84 m² auxquels s'ajoutent les frais d'actes et de bornage,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,
Joël BARAUD.

Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-12-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE BM 265 – LA VIGNE D'EN BAS

Vu la volonté des Consorts [REDACTED] de céder la parcelle BM 265 située « la vigne d'en bas » (Pé de Sèvre) d'une superficie de 503 m² en zone naturelle inondable,

Vu le souhait de la commune de conserver une liaison piétonne entre la voie communale n°10 dite du Port Domino et la voie sud du terrain (vers la Sèvre) empruntée régulièrement pas les randonneurs et l'association Le Domino,

Considérant l'accord des Consorts [REDACTED] pour vendre cette parcelle à la commune au prix de 40 centimes le m² soit 201,20 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BM 265 sise au lieu-dit « La vigne d'en bas » d'une surface totale de 503 m², au prix de 0,40 euros par m², soit à 201,20 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte et de bornage.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20230905-D20230905-13-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : DENOMINATION DE L'IMPASSE AU DROIT DU CHEMIN DU MOULIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il convient d'attribuer un nom différent à l'impasse située au droit du « chemin du moulin » à l'arrière du restaurant scolaire.

Considérant les propositions reçues pour dénommer cette impasse :

- Impasse de la Cantine
- Impasse du/des meunier(s)
- Impasse du temps qui passe
- Impasse du grain ou Impasse du Bon Grain
- Impasse de la meunerie (2)
- Impasse de la meule
- Impasse J-L Métaireau

Vu les propositions du comité aménagement du territoire en date du 30 août 2023 pour dénommer l'impasse,

Vu les préférences des riverains habitant l'impasse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination « Impasse du Bon Grain » pour l'impasse au droit du chemin du moulin près du restaurant scolaire.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : CONVENTION AVEC ANIMAJE POUR L'ACCUEIL D'UN ANIMATEUR EN FORMATION PROFESSIONNELLE BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

Il est proposé de conventionner pour l'accueil d'un animateur en formation professionnelle « BPJEPS Animateur loisirs tous publics » avec l'association Animaje.

Les objectifs de cette formation sont d'obtenir un diplôme d'état de niveau IV permettant d'initier, concevoir, accompagner des projets selon les demandes d'équipes éducatives et du public dont il a la charge. Former des animateurs polyvalents, ouverts, curieux et passionnés par différents supports d'activités.

Pour la collectivité, les bénéfices sont nombreux :

- s'adjoindre les services d'un animateur diplômé (BAFA et expérience significative) sur les services périscolaires du soir, temps du midi.
- Permettre de travailler sur le projet d'ALSH Tween avec une animatrice présente sur toute la durée de l'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec l'association ANIMAJE (organisme de formation) permettant l'accueil d'un stagiaire en formation professionnelle « BPJEPS animateur loisirs tous publics » pour un montant de 5 400 € sur la période du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2024 (658h en centre et 1 120h en collectivité).
- **DECIDE** d'instituer le versement d'une gratification pendant la période de stage correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE POSTES DE CONTRACTUELS - Restaurant scolaire / Périscolaire - RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2023 créant des postes de contractuels pour la rentrée scolaire 2023/2024 afin de poursuivre le renforcement de l'animation et de l'encadrement sur la cour du restaurant scolaire et le temps périscolaire,

Vu les adaptations de temps de travail à effectuer sur certains contrats suite au recrutement effectif des agents avant la rentrée scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **MODIFIE** les temps de travail des postes de contractuels, leurs durées restant inchangées (1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024) :

Postes créés au CM du 27 /06/2023	Modification à compter du 01/09/2023
CDD adjoint d'animation à 8,10/35 ^{ème}	CDD adjoint d'animation à 10,60/35 ^{ème}
CDD adjoint d'animation à 11,35/35 ^{ème}	CDD adjoint d'animation à 12,26/35 ^{ème}
CDD adjoint d'animation à 14,80/35 ^{ème}	CDD adjoint d'animation à 6,02/35 ^{ème}
CDD adjoint d'animation à 17/35 ^{ème}	CDD adjoint d'animation à 16,53/35 ^{ème}
CDD adjoint d'animation à 1,52/35 ^{ème}	CDD adjoint d'animation à 3,42/35 ^{ème}
CDD adjoint technique à 12,73/35 ^{ème}	CDD adjoint technique à 15,85/35 ^{ème}

- **CREE un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet (4,62/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.**

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,
Joël BARAUD.

